



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 06 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un et le six juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Etaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Etaient excusés : Mme CHAMALBIDE Corinne, M. GOICOECHEA Iñaki,

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme IDIART Claudine

Date convocation : 02 juillet 2021

Date d'affichage : 02 juillet 2021

DECISION N° 7 : SIGNATURE DE CONVENTION AVEC LA SOCIETE ENEDIS

Nomenclature : 3.5

Monsieur le Maire expose que l'implantation d'un poste de transformation électrique plus puissant est devenu indispensable pour le lotissement Xerrenda. Il précise que des canalisations doivent être posées afin d'assurer l'alimentation de ce poste et la distribution publique d'électricité.

Il propose de signer la convention de mise à disposition de la parcelle communale A 796 pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique et la convention de servitude de passage de 7 canalisations avec la société Enedis.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal

- AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition de la parcelle communale A 796 pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique et la convention de servitude de passage de 7 canalisations avec la société Enedis

- AUTORISE le Maire à signer tout document et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 29 juillet 2021

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 30/07/2021

Et après transmission en sous-préfecture le 30/07/2021

